L'évaluation périodique des programmes d'études de l'Institut national de la recherche scientifique

Avril 2004

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2004-06
Dépôt légal – 2e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89574-030-5

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2004

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) était liée à l'adoption de cette politique cadre. Son mandat est de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **7**

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE **9**

1.1 Processus d'évaluation des programmes 9
L'auto-évaluation 9
L'évaluation des experts externes et des pairs 10
Le suivi 10
La diffusion des résultats 10
Les critères d'évaluation des programmes 11

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION **13**

2.1 La politique institutionnelle 13
2.2 La mise en application du processus 14

RECOMMANDATIONS **17**

CONCLUSION **19**

ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS 23

ANNEXE II DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'INRS 25

ANNEXE III MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 27

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001 29

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un septième établissement du réseau universitaire québécois, soit l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Cet établissement compte quatre centres de recherche multisectoriels qui accueillent des étudiants de la maîtrise et du doctorat.

La première partie du présent rapport résume la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'INRS*, en vigueur depuis le mois de juin 2003.

La deuxième partie présente les observations de la Commission. Celles-ci découlent de l'analyse du contenu de cette politique et de la vérification du dossier d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau, qui ont été traités selon une version antérieure de la politique institutionnelle. Les observations de la Commission tiennent compte de cette réalité de même que des renseignements recueillis lors de sa visite à l'établissement, qui a eu lieu le 5 novembre 2003. À cette occasion, la Commission a rencontré la direction de l'Institut et la direction du Centre INRS-ETE (Environnement-Terre-Eau), de même que des professeurs[1] et une étudiante qui ont participé aux évaluations à divers titres. La Commission a pu compléter ainsi son analyse et formuler quelques recommandations susceptibles d'améliorer le processus d'évaluation périodique des programmes de l'INRS.

[1] Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* a été adoptée par la Commission de la recherche de l'établissement, en 1992. Cette politique a été révisée en décembre 1995 pour donner suite aux recommandations d'un premier rapport de vérification et, au mois de juin 2003, pour répondre à un document de travail que la Commission de vérification a transmis à l'établissement.

La politique de l'INRS privilégie une approche d'évaluation par programme et elle stipule que :« Dans le cas des programmes offerts conjointement, par association, par extension ou en commandite, les modalités d'évaluation prévues au protocole prévalent. »

La mise en application de la politique de l'INRS est placée sous la responsabilité du directeur du Service des études supérieures. Par ailleurs, « il incombe à la Commission de la recherche, sur recommandation du directeur scientifique, d'initier le processus d'évaluation d'un programme donné et ce, en tenant compte dans la mesure du possible, de l'échéancier pour la préparation du plan triennal du centre ». La Commission de la recherche nomme également les membres des comités d'évaluation, sur recommandation du directeur scientifique.

Les programmes d'études d'un centre font normalement l'objet d'une évaluation à tous les six ans.

1.1 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Le processus d'évaluation des programmes de l'INRS comporte deux étapes : une évaluation interne faite par un comité sous la responsabilité de l'unité concernée, et une évaluation externe confiée à un comité mixte qui regroupe des experts externes et des pairs, au sens de la **Politique** de la CREPUQ.

Il revient au directeur du Service des études supérieures de préparer, en concertation avec le registrariat et le directeur du centre visé par l'évaluation, le dossier des données requises pour amorcer le processus. Le directeur du Service des études supérieures désigne également un représentant qui assure le secrétariat auprès des deux comités.

Selon les directives annexées à la politique institutionnelle, les rapports des comités doivent décrire le mode de fonctionnement choisi pour réaliser leurs travaux, présenter un avis sur la situation du ou des programmes, de même que des recommandations.

L'AUTO-ÉVALUATION

Le comité d'évaluation interne regroupe deux professeurs réguliers et un troisième qui ne collabore pas aux programmes évalués mais qui est rattaché au centre concerné, de même que deux étudiants dont un membre du comité de programmes. Il est présidé par le directeur du centre ou le responsable des programmes.

Le comité d'évaluation interne dispose d'environ six mois pour réaliser son mandat, y compris la production du rapport d'auto-évaluation adressé au directeur du Service des études supérieures. Le comité doit par ailleurs rencontrer, une fois au moins et séparément, le directeur du centre, le comité de programmes, l'assemblée des professeurs, les étudiants et quelques diplômés des deux dernières années.

L'ÉVALUATION DES EXPERTS EXTERNES ET DES PAIRS

Le comité d'évaluation externe regroupe deux experts universitaires qui proviennent d'une université qui ne fait pas partie du réseau de l'Université du Québec, et deux professeurs réguliers rattachés à un autre Centre de l'INRS ou à un autre établissement de ce réseau. La politique indique qu'un de ces deux professeurs assume la présidence et qu'en cas d'égalité des voix lors d'un vote, sa décision est prépondérante.

Les membres du comité d'évaluation externe reçoivent le rapport d'auto-évaluation et la totalité des données qui ont été utilisées pour son élaboration. Le comité peut, s'il le désire, rencontrer la direction du centre et des programmes, les professeurs, les étudiants et des diplômés, au cours de ses travaux.

Le comité dispose de deux mois pour préparer un avis global sur le contenu du rapport, de même que des avis particuliers sur certaines questions soulevées et sur les recommandations du comité d'évaluation interne. Le comité doit aussi présenter ses propres recommandations à l'INRS et les classer selon que leur mise en œuvre est jugée très importante, importante ou de l'ordre des améliorations souhaitables.

Chaque membre produit un avis individuel devant être annexé à l'avis global qui est transmis au directeur du Service des études supérieures. Celui-ci achemine le dossier au directeur du centre qui lui fait parvenir, en retour, ses commentaires. Le directeur du Service des études supérieures présente ensuite les commentaires de la Direction scientifique dans un avis qu'il soumet à la Commission de la recherche, accompagné de l'ensemble du dossier.

LE SUIVI

Un an après le dépôt des rapports d'évaluation, le directeur scientifique et le directeur du centre concerné s'assurent que la Commission de la recherche reçoit un rapport d'étape faisant état du suivi des recommandations.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le directeur du Service des études supérieures rédige un résumé des rapports d'évaluation en concertation avec le directeur scientifique et l'unité concernée, aux fins d'une diffusion publique.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique institutionnelle de l'INRS stipule que l'évaluation devrait normalement mettre l'accent sur les sept (7) critères suivants :

1. l'adéquation des objectifs et des activités du programme, et leur pertinence par rapport aux standards de qualité;

2. la relation entre les programmes d'études et la programmation de recherche du centre;

3. la qualité du milieu scientifique supportant le ou les programmes d'études évalués;

4. l'encadrement des étudiants et leur insertion au centre;

5. l'évolution de la clientèle étudiante;

6. les relations entre le programme de maîtrise et le programme de doctorat, le cas échéant;

7. toute autre spécification particulière pour laquelle le directeur du Service des études supérieures sollicite également des avis ou des commentaires.

La politique spécifie que le dossier des données de base doit présenter des renseignements sur le (les) programme (s), sa (leur) clientèle, les ressources professorales, les infrastructures pour la formation, et toute autre information pertinente sous une forme détaillée ainsi qu'en perspective évolutive pour la période couverte par l'évaluation.

De plus, les directives destinées aux comités d'évaluation comportent une annexe qui est entièrement consacrée au traitement des différents critères d'évaluation.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

L'INRS est un établissement unique dans le réseau universitaire québécois. Sa mission est principalement orientée vers la recherche appliquée, et chacun de ses centres offre un nombre restreint de programmes d'études de deuxième et de troisième cycles. Les observations qui suivent tiennent compte de cette réalité.

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La Commission note avec satisfaction les améliorations apportées à la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* depuis sa première visite. L'établissement a pris en compte les recommandations du premier rapport de la Commission de vérification au moment de la révision de sa politique en décembre 1995, et il a aussi donné suite au document de travail adressé à la direction en septembre 2001.

La Commission estime cependant que lors d'une prochaine révision, il y aurait lieu de prévoir, à la deuxième étape du processus institutionnel, l'intervention d'un véritable comité d'experts externes formé d'au moins deux spécialistes de la discipline. Ceux-ci devraient être choisis sur la base de critères rigoureux susceptibles d'assurer leur indépendance et la crédibilité du processus. Il serait également opportun qu'un des experts externes provienne de l'extérieur du Québec et qu'il puisse situer le programme par rapport aux formations offertes dans des établissements similaires.

En effet, les activités de recherche appliquée qui se déroulent à l'INRS ont un rayonnement important tant au plan national qu'international, en raison notamment de la participation des professeurs chercheurs à des travaux et des publications réalisés en collaboration avec des partenaires étrangers. Or, cette réalité ne se reflète pas actuellement dans la composition du comité d'évaluation externe.

La Commission estime, de plus, qu'il serait normal d'exiger que les experts externes effectuent une visite du centre concerné pour y rencontrer des professeurs, des étudiants et des membres de la direction. L'expérience a démontré que ces échanges enrichissent la qualité de l'intervention des experts externes et que la visite des installations utilisées dans le cadre du programme est également pertinente.

La Commission considère que la documentation qui accompagne la politique institutionnelle de l'INRS est excellente. Toutefois, afin de mieux encadrer l'exécution du mandat des experts externes, elle suggère d'y ajouter, à leur intention, un guide général des principaux éléments à considérer dans l'évaluation des programmes.

Ces ajustements permettraient à l'INRS d'accorder tout le poids requis aux avis des experts externes et de bénéficier pleinement de leur contribution.

L'INRS serait ainsi amené à mettre sur pied un comité institutionnel composé de pairs, selon les exigences de la **Politique** de la CREPUQ. Idéalement à caractère permanent plutôt qu'ad hoc, ce comité institutionnel pourrait regrouper éventuellement des professeurs-chercheurs en provenance des quatre centres de recherche multisectoriels qui sont nés de la fusion des activités qui se déroulaient auparavant dans huit centres différents.

Le comité institutionnel aurait pour mandat de réaliser la troisième étape du processus institutionnel en préparant un rapport final qui ferait la synthèse de tous les éléments du dossier - rapport d'auto-évaluation, avis des experts externes, commentaires recueillis -, et de présenter ses recommandations à la Commission de la recherche en vue de la prise de décision.

Enfin, la politique institutionnelle stipule bien que les résultats de l'évaluation font l'objet d'une diffusion publique, mais sans en spécifier les modalités. Il y aurait donc lieu de compléter cet élément de la politique institutionnelle pour que les modalités de diffusion des résultats de l'évaluation y soient énoncées clairement.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

La Commission tient à souligner tout d'abord la qualité du dossier d'auto-évaluation qui a été mis à sa disposition.

Elle a noté, entre autres, que les techniques de consultation ont toutes les données de base pertinentes ont été intégrées au rapport et que les techniques de consultation ont été variées. En effet, des questionnaires ont été adressés aux étudiants de la maîtrise professionnelle, de la maîtrise de recherche et du doctorat, des entrevues téléphoniques ont été menées auprès des diplômés et une entrevue de groupe a été réalisée avec des employeurs potentiels. Les résultats quantitatifs des consultations menées par voie de questionnaire auprès des étudiants ont été présentés en annexe du rapport, de même que le compte rendu fort intéressant de la rencontre avec des employeurs.

La Commission n'a pas retrouvé, dans les annexes, l'analyse des réponses obtenues dans le cadre de la consultation téléphonique menée auprès des diplômés, mais elle a noté que leur opinion et celle des employeurs sont résumées dans un chapitre qui est consacré à l'évaluation de la pertinence socio-économique des programmes. Une analyse sommaire des réponses aux questionnaires adressés aux étudiants est présentée dans un autre chapitre, notamment en ce qui concerne la qualité des mesures d'encadrement.

Compte tenu des particularités du mandat de l'INRS et du fait que deux des trois programmes offerts en sciences de l'eau par INRS-ETE ont pour objectif de former des chercheurs, la Commission estime cependant qu'il aurait été opportun de mettre en lumière les modalités d'intégration des étudiants dans les équipes de recherche de même que leurs projets de publications.

Lors de sa visite, la Commission a été informée que tous les étudiants doivent choisir un sujet d'étude qui est en lien avec les domaines de recherche de leurs professeurs. De plus, tout étudiant de la maîtrise de recherche est intégré dans

une équipe de recherche au deuxième trimestre de son programme, et au doctorat; cette intégration s'effectue dès le début de leur formation. Les étudiants de l'INRS sont par ailleurs encouragés à publier les résultats de leurs travaux dans des revues scientifiques reconnues. Il aurait été souhaitable que le rapport d'auto-évaluation reflète cette réalité.

La Commission considère que la prise en compte du deuxième critère énoncé dans la politique institutionnelle, à savoir la « relation entre les programmes d'études et la programmation de recherche du centre », devrait amener le comité d'auto-évaluation à traiter de ces questions. De plus, si l'avis de la Commission scientifique sur la programmation de recherche des centres était rapproché de l'évaluation périodique de leurs programmes d'études, cette préoccupation serait sans doute plus facilement mise en évidence au cours du processus.

RECOMMANDATIONS

Les propositions qui suivent sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'INRS à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à l'INRS de :

- constituer un véritable comité d'experts externes et d'établir des critères de sélection rigoureux susceptibles de mieux assurer leur indépendance et d'augmenter la crédibilité du processus d'évaluation;
- confier à un comité institutionnel, au sens de la **Politique** de la CREPUQ, la responsabilité d'effectuer une synthèse de l'ensemble du dossier d'évaluation et de porter un jugement final sur le programme, à la troisième étape du processus;
- stipuler les modalités de diffusion des résultats de l'évaluation périodique des programmes.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation, la Commission recommande de :

- mettre en lumière dans le rapport d'auto-évaluation, conformément au deuxième critère énoncé dans la politique institutionnelle, la relation qui existe entre le programme d'études et la programmation de recherche du centre de l'INRS qui en assume la responsabilité.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'INRS*, présentement en vigueur. Elle note avec satisfaction les améliorations apportées depuis sa première visite à l'établissement et elle invite celui-ci à considérer d'autres ajustements, lors de la prochaine révision.

La Commission a également vérifié les pratiques d'évaluation qui découlent de la politique institutionnelle et elle considère que celles-ci en respectent les exigences. Elle souhaite cependant que l'on tienne davantage compte du mandat particulier de l'INRS au cours de l'auto-évaluation.

Les membres de la Commission remercient monsieur Sinh LeQuoc, directeur scientifique, et monsieur Jean-Pierre Villeneuve, directeur du Centre de recherche INRS-ETE, pour leur chaleureux accueil lors de leur passage, de même que monsieur Louis Mathier, directeur du Service des études supérieures au moment des travaux de la Commission, pour son excellente collaboration. Ils soulignent leur appréciation pour l'ouverture qui a caractérisé leurs échanges avec les membres de l'équipe de direction, les professeurs et l'étudiante qui sont venus témoigner de leur expérience au sein d'un comité d'auto-évaluation ou du comité d'évaluation externe. Ils remercient également mesdames Andrée Beaumont et Thérèse Chevant, secrétaires de direction, pour le soutien qu'elles ont apporté à la Commission.

Annexes

ANNEXE I LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Évaluation périodique des programmes d'études de l'Institut national de la recherche scientifique, juillet 1994.

Lettre de madame Louise Milot à madame Denyse Dagenais, en date du 25 septembre 2001, au sujet de la résolution du Conseil des études de l'Université du Québec sur les orientations générales de l'évaluation périodique des programmes dans les constituantes de ce réseau.

Politique institutionnelle des programmes d'évaluation des programmes d'études de l'INRS adoptée par la Commission de la recherche le 3 juin 2003.

Dossier d'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en science de l'eau présenté à la Commission de la recherche le 8 avril 2003.

Programmation scientifique du centre scientifique ETE approuvé par la Commission de la recherche le 6 novembre 2001.

Synthèse des rapports d'évaluation du programme de doctorat en études urbaines offert conjointement par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-urbanisation) et l'Université du Québec à Montréal (département des études urbaines et touristiques).

ANNEXE II DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'INRS

Mercredi, 5 novembre 2003
Centre INRS-ETE, 2800, rue Einstein, Sainte-Foy
Bureau 020

10 h **Rencontre avec la direction de l'INRS**
Sinh LeQuoc, directeur scientifique
Dalida Poirier, adjointe au directeur scientifique et secrétaire du comité d'évaluation interne
Michel Barbeau, registraire rattaché à la direction scientifique et secrétaire du comité d'évaluation externe

10 h 45 **Rencontre avec les responsables du dossier d'évaluation interne**
Programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau
Jean-Pierre Villeneuve, directeur du Centre ETE
Monique Bernier, présidente du comité d'évaluation interne, professeur-chercheur et directrice des programmes en sciences de l'eau
Jean-François Blais, professeur responsable du programme de maîtrise
Anik Giguère, étudiante au doctorat et membre du comité de programme
Marc Richer-Laflèche, professeur rattaché aux programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de la terre
(Normand Tassé, directeur actuel des programmes de l'ETE, Charles Gobeil et Alain Rousseau, professeurs siégeant au comité de programme depuis mai 2002, ont également participé à la rencontre).

11 h 15 **Pause**

11 h 30 **Rencontre avec un membre du Comité d'évaluation externe**
Gaétan Lafrance, professeur INRS-Énergie et matériaux

12 h 15 **Séance de travail de la Commission**

12 h 45 **Déjeuner**

14 h **Bilan de la journée**
Sinh LeQuoc, directeur scientifique
Dalida Poirier, adjointe au directeur scientifique et secrétaire du comité d'évaluation interne
Michel Barbeau, registraire rattaché à la direction scientifique et secrétaire du comité d'évaluation externe

ANNEXE III MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Madame Denyse L. Dagenais, présidente

Monsieur Claude Hamel

Monsieur Norman Henchey

Monsieur Vincent Lemieux

Monsieur Jean-Pierre Wallot

Anciens membres

Monsieur Maurice L'Abbé	(1991 à 1999)
Madame Thérèse Gouin-Décarie	(1991 à 1999)
Monsieur Edward J. Stansbury	(1991 à 1999)
Monsieur Marcel Lauzon	(1991 à 1995)
Monsieur Yves Martin	(1991 à 1995)
Monsieur Gilles Boulet	(1995 à 1997)
Monsieur Pierre Potvin	(1995 à 2001)

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[2]
Université de Montréal (février 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)

[2] Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.